AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT D'ANNONAY

Par arrêté n°2018-35 du 20 septembre 2018, Annonay Rhône Agglo a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de PLU et de zonage d'assainissement d'Annonay qui seront approuvés par le conseil communautaire après modifications éventuelles au terme de l'enquête.
Ces dossiers comprennent une note de présentation comprenant les informations environnementales.
L'autorité environnementale a soumis le projet de PLU à évaluation environnementale et n'a pas jugé nécessaire d'établir cette évaluation sur le projet de zonage d'assainissement.

Monsieur Serge MONNIER, Attaché principal de la fonction publique d'Etat retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon pour conduire l'enquête.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Annonay, siège de l'enquête, du 12 novembre 2018 à 8h00 au 12 décembre 2018 à 17h00, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :
Lundi 12 novembre 2018 de 8h30 à 11h30
Mercredi 21 novembre 2018 de 14h à 17h
Jeudi 29 novembre 2018 de 8h30 à 11h30
Vendredi 7 décembre 2018 de 14h à 17h
Mercredi 12 décembre 2018 de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête papiers déposés en mairie d'Annonay, 2 rue de l'Hôtel de Ville, B.P. 133, 07104 Annonay et sur les registres dématérialisés disponibles aux adresses internet suivantes : www.registre-dematerialise.fr/950 concernant le dossier de PLU et www.registre-dematerialise.fr/965 concernant le zonage d'assainissement.

Elles peuvent également être adressées par mail aux l'adresses électroniques suivantes : enquete-publique-950@registre-dematerialise.fr concernant le dossier de PLU ou enquete-publique-965@registre-dematerialise.fr concernant le zonage d'assainissement ou par écrit à : Monsieur le commissaire enquêteur, Annonay Rhône Agglo, Château de la Lombardière, BP8, 07430 DAVEZIEUX, Pôle DAT, Service Urbanisme, qui les annexera aux registres d'enquête.

Ne seront prises en compte que les observations parvenues au siège de l'enquête pendant la durée de l'enquête. Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande.
Les dossiers d'enquête, dans leur version papier, seront déposés et consultables, pendant la durée de l'enquête, en mairie d'Annonay ainsi qu'au siège d'Annonay Rhône Agglo aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Les dossiers seront également disponibles sur www.mairie-annonay.fr, www.annonayrhoneagglo.fr et www.registre-dematerialise.fr/950.
Un poste informatique comportant la version numérique des dossiers sera mis à disposition du public au siège d'Annonay Rhône Agglo.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée auprès de Mathilde George concernant le projet de PLU et Thomas Marion concernant le zonage d'assainissement : Annonay Rhône Agglo, Château de la Lombardière, BP8, 07430 Davézieux - 04 75 67 55 57.
Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête. Les demandes seront à faire par écrit auprès du Service Urbanisme du Pôle Développement et Attractivité du Territoire d'Annonay Rhône Agglo.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège d'Annonay Rhône Agglo ou sur son site Internet pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.